

Comptabilité - Gestion

La comptabilité des associations

Objectifs pédagogiques :

Tenir correctement la comptabilité des associations, connaître et appliquer les nouvelles dispositions des lois de 1998 et 2001

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et d'études de cas

Délai d'accessibilité :

Consulter le catalogue Inter

Public et Pré requis :

Toute personne chargée de la gestion d'une association

Durée :

2 jours

Méthode mobilisée :

Formation en présentielle

Tarif inter HT :

Nous consulter

Modalités d'évaluations :

Evaluation des compétences acquises

Validation :

Attestation de formation

Programme :

Les obligations comptables des associations

- Les dispositions générales
- Les dispositions en fonction des différents types d'association
- Les associations bénéficiant de financement public

La mise en œuvre de la comptabilité

- Le plan comptable
- L'organisation de la comptabilité (les documents obligatoires)
- L'enregistrement comptable
- La détermination et l'affectation du résultat
- La comptabilisation des opérations spécifiques aux associations
- La comptabilité des petites associations
- La vérification des comptes : le commissaire au compte

La fiscalité

- Les nouveaux critères de non lucrativité
- La T.V.A.
- L'impôt sur les sociétés
- La taxe professionnelle

Pôle Formation UIMM de Champagne-Ardenne*

Ardennes : 1 rue Boucher de Perthes - 08020 Charleville-Mézières - Tél. 03 24 33 18 70 (Siège social de l'AFPI CA)

Aube : 12 rue Québec - 10430 Rosières-Près-Troyes - Tél. 03 25 71 29 71

Marne : Zone Farman - 3 rue Max Holste CS110004 - 51685 Reims Cedex 2 - Tél. 03 26 89 60 00

Haute-Marne : 4 rue de la Tambourine - 52115 Saint-Dizier - Tél. 03 25 07 52 00

*Tous nos établissements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas, de situation de handicap, merci de prendre contact avec notre référent.